

FINANCES CGT

CHS MINISTERIEL

25 JUIN 2004

L'année dernière le CHSM d'été se tenait dans la suite du CTPM du 15 juin. Cette année, il a eu lieu 2 jours avant le CTPM...

L'ordre du jour portait sur des points traditionnels, hormis le rapport de l'ergonome puisque celui-ci avait quitté le MINEFI fin 2004 et que la nouvelle ergonome (Mme Marie-Hélène GERVAIS) n'a été nommée que début juin:

- Compte rendu du groupe de travail du 26 mai relatif au document unique
- Rapport d'activité 2004 des inspecteurs hygiène et sécurité (IHS)
- Point sur les formations des acteurs hygiène, sécurité et prévention médicale
- Point sur l'Intranet dédié à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail
- Questions diverses
 - . point crédits
 - . CHSDI de Paris

Dans notre déclaration liminaire, nous avons repris des éléments de la déclaration commune SNADGI-CGT / SNT-CGT, déclaration remplaçant bien les éléments de contexte avant le CTPM

Nous avons rappelé que, en tout état de cause, les "réformes" ministérielles, menées à grand train, ont un rapport direct avec la dégradation des conditions de travail.

Et ce ne sont pas les Inspecteurs Hygiène et Sécurité qui nous contrediront : ils ont souligné à trois reprises dans leur rapport annuel 2004 que le travail en plateau (grande "avancée" des dernières "réformes") aggravait les conditions de travail des agents.

Nous avons également demandé ce qu'attendait l'administration pour prendre les dispositions utiles dans les périodes caniculaires. Nous avons rappelé que nous attendions toujours une réponse du DPMA à notre courrier du 27 juin 2005 (voir CHSM Info n°27).

Nous avons condamné les expérimentations "sauvages" de "pôles sociaux" dans certaines DSF, qui montrent bien les limites d'une véritable politique ministérielle d'impulsion : comment le ministère peut-il développer une ambition sociale si chaque direction fait ce qu'elle veut ?

Pour conclure, nous avons demandé la communication de la contribution du MINEFI au bilan interministériel 2003 en matière d'hygiène et de sécurité, bilan discuté au niveau de la Fonction Publique.

Le DPMA a essentiellement répondu sur

la canicule et les pôles sociaux

- **sur la canicule**, il a été pour le moins cavalier en assurant que pour qu'il y ait réellement canicule, l'épisode devait durer 2 semaines, et qu'il n'y a donc pas eu de canicule en juin compte tenu de la brièveté de l'épisode de fortes chaleurs. Il a tout de même reconnu que le secrétaire général du MINEFI devra "rappeler les initiatives à prendre au plan local en cas de canicule (horaires, équipements...)" tout en avançant que "nous avons parfois des problèmes d'installations"... (mais il est vrai que Bercy est climatisé...)

Sécurité électrique

Aujourd'hui, les directions dépensent en moyenne 10 fois plus que les CHS en travaux divers, mais seulement 3 fois plus pour la sécurité électrique !!!



Or, la note d'orientation 2005 a confirmé que "*les dépenses concernant les vérifications électriques, les mises en sécurité, les travaux de rénovation ainsi que les contrats de maintenance ou d'entretien relèvent des crédits que les directions ont reçus en vue de l'entretien normal des bâtiments*".

Or, trop de directions tentent encore de faire financer ce genre de travaux par les CHS. A nous de les rappeler à l'ordre et de refuser ces financements.

- **sur les pôles sociaux**, il a commencé par affirmer qu'ils étaient "pour le moment suspendus", en attendant un paysage juridique sécurisé !!!

Manifestement il y a des problèmes de communication à la DPMA, la sous directrice corrigeant le Directeur : pour elle, les pôles sociaux sont morts, et il ne faut plus en parler. Mais le travail de "prévention en amont" (la "prévention" en aval s'appelle-t-elle soin ou... répression ?) sera poursuivi à partir d'une note de la DGI de 1995, mais sans la partie disciplinaire.

Nous avons demandé que les expériences en questions soient stoppées et qu'il y ait une consigne de la DPMA (et une réponse précise de la DGI). Le DPMA a fini par dire qu'il avait bien entendu les OS et qu'il allait voir ce qu'il pourrait faire.

Le moins que l'on puisse dire c'est que l'administration ne montre pas trop d'enthousiasme à l'idée de faire ar-

rêter ces expérimentations dites "d'initiative locale" mais qui ne semblent pas mal vues du tout par la DPMA et la DGI (qui, autrement, y auraient immédiatement mis le holà).

Équipements de travail

Certaines directions tentent de faire prendre en charge par les CHS un certain nombre d'équipements de travail relevant des conditions courantes de fonctionnement (exemple : des sous-vêtements pour protéger les douaniers du froid !!) nous avons demandé une note de cadrage ministériel indiquant les équipements devant être pris en charge par les directions et ceux relevant des CHS.



Si une mission implique un équipement donné celui-ci doit être financé par la direction concernée et non par le CHS. Nous avons demandé de partir de la campagne de renouvellement des équipements des douanes en 2007 pour harmoniser les pratiques.

La DPMA a fini par reconnaître le bien fondé de cette demande syndicale et devrait donc bientôt diffuser la note de cadrage demandée.

I. RAPPORT IHS 2004

Rappelons que les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS) interviennent dans trois grands domaines : le contrôle, le conseil et la coordination des acteurs hygiène et sécurité.

Nous avons souligné la qualité de ce rapport, présenté par Mme JACOB, IHS coordonnatrice nationale.

La question qui se pose est en fait de savoir si la DPMA et les directions comptent suivre les avis et conseils des IHS ou s'asseoir dessus.

≥ L'année dernière (cf. CHSM Info n°21) nous écrivions : "il y a toujours des difficultés (même si l'amélioration se poursuit) en matière de respect des obligations réglementaires quant à la consultation des IHS et des médecins de prévention dans le cadre des plans de prévention et des projets de réaménagement

Il faut entendre la notion de travaux au sens large et solliciter le réflexe de saisine des IHS (et médecins de prévention) par les directions. Sur ce point, nous avons rappelé notre exigence d'un rapport écrit diffusé au CHS.

Nous avons une nouvelle fois insisté sur la nécessaire association des agents à ces

opérations

La DPMA est particulièrement attentive sur ce sujet qui figurait à l'ordre du jour du dernier séminaire des IHS qui doivent de plus en plus intervenir en la matière."

Or, nous en sommes manifestement toujours au même point, l'exemple le plus frappant étant celui de la construction du laboratoire de PESSAC pour lequel l'IHS n'a été consulté qu'une fois les travaux lancés... le précédent du laboratoire d'OULLINS, où l'IHS a relevé un certain nombre de problèmes inadmissibles pour un bâtiment neuf, n'ayant certainement pas suffi (cf. page 4).

Nous avons donc, une fois de plus, insisté sur la nécessité de systématiser l'avis des IHS (et des Médecins de Prévention) dès l'Avant Projet Sommaire (APS) quand des constructions, restructurations ou réaménagements sont programmés.

Sur le même plan nous avons de nouveau insisté, comme l'année dernière, sur la nécessité que les administrations répondent aux observations que les IHS formulent dans leurs rapports, que ces réponses soient portées à la connaissance des CHS de façon à assurer un suivi et essayer de résoudre les problèmes soulevés.

≥ L'année dernière nous écrivions aussi : "ne faudrait-il pas que les IHS effectuent des visites triennales des sites ou des visites par rapport aux nouvelles normes (électriques etc.) et/ou sites présentant des problèmes ?

Nous attendons toujours la réponse de la DPMA sur ce point..."

Cette réponse, nous l'avons : aujourd'hui la fréquence théorique des visites de site est de... 8 ans !!

Mme JACOB nous a cependant indiqué qu'à partir de cette année, les sites de 100 agents et plus devraient être visités au maximum tous les 5 ans. Nous sommes donc loin de notre demande d'une visite triennale...

Il est vrai qu'au delà de l'affichage de prise en compte des problèmes d'hygiène et de sécurité, il y a la réalité, à savoir le non remplacement d'un IHS, et donc l'accroissement de la charge de travail des IHS en place.

Faut-il rappeler que l'ensemble des organisations syndicales demande, au contraire, et compte tenu de l'importance et de l'augmentation des tâches qui leur sont confiées, la création de nouveaux postes d'IHS ???



Nous avons marqué notre accord avec la demande de professionnalisation des ACMO, évoquée dans ce rapport, et que nous revendiquons déjà depuis un certain temps.

Toujours dans le cadre du rapport des IHS, nous sommes intervenus sur plusieurs points, succinctement énumérées ci-après :

- L'information sur le taux de couverture des visites IHS doit être systématisée,
- Nous voulons qu'un point soit fait sur les projets d'aménagement et de construction à chaque CHS,
- Les CHS doivent avoir copie des plans de prévention quand des travaux conséquents sont programmés,

- Nous voulons un état des lieux et audits par rapport aux sociétés de nettoyage, en rappelant que nous sommes pour que ce travail soit effectué par des agents publics,
- Nous voulons que la DPMA établisse un document sur les ambiances lumineuses, avec des préconisations claires nettes et précises,
- Compte tenu de la situation, pour le moins affolante, par rapport aux personnes handicapées, nous demandons, au-delà des problèmes de financement, une note précisant les différents intervenants et permettant y compris de savoir qui on peut solliciter financièrement,
- La date limite pour la constitution des Dossiers techniques Amiante (DTA), fixée par le décret 2001-840 du 13 septembre 2001, est le 31 décembre de cette année. Nous avons demandé à la DPMA de rappeler les directions à leurs obligations en la matière,
- Nous avons, cette année encore, insisté sur la formation en direction des gestionnaires de site en particulier en cas d'intervention des entreprises extérieures,
- Nous avons insisté sur l'importance des exercices d'évacuation, qui ne sont pas partout effectués,

IHS spéciaux : Aéronavale, laboratoires Douanes et CCRF

Les 3 IHS spéciaux ne sont pas sous l'autorité de Mme JACOB, et l'IHS Labos CCRF, contrairement aux autres IHS, ne fait pas ce travail à plein temps et assure son travail d'ingénierie au laboratoire de Rennes.

C'est peut-être ce qui explique les différences de ces rapports, celui de l'IHS Labos CCRF manquant singulièrement de commentaires.

Ces 3 rapports montrent qu'il y a encore du travail à faire, tant dans l'aéronavale que dans les labos pour parvenir à un bon état de sécurité, voire d'hygiène dans les sites concernés.

En tout état de cause, et compte tenu de la spécificité des laboratoires, certaines anomalies constatées sont inadmissibles, et l'administration devrait faire le maximum non pour faire des économies sur le dos des agents mais pour assurer leur sécurité, voire celle des salariés des environs...

Les prochains rapports devraient être rédigés en collaboration avec Mme JACOB.

II. Formations

Un premier bilan des formations engagées a été

effectué... et il ne manque pas de poser question.

En effet, d'après les éléments fournis par la DPMA, si 168 représentants du personnel, titulaires et suppléants, sur 356 ont participé aux stages déjà effectués (ce qui est déjà insuffisant)... seulement 42 représentants de l'administration à qualité, sur 244 possibles, y ont participé (+ 42 ACMO).

La DPMA elle-même reconnaît que ce taux de participation est largement insuffisant. Et encore n'avons-nous pas connaissance du taux de participation des présidents de CHS !

Nous avons fait remarquer que la participation des ACMO était à géométrie variable : soit ils ne sont pas convoqués (voire même interdits de formation), soit ils sont envoyés aux stages au nom et en remplacement de la hiérarchie.

Comme on peut le voir, la hiérarchie ne s'implique pas, et il semble que sa participation est encore inférieure à celle du mandat précédent.

Le DPMA a rappelé que cette formation s'adresse à TOUS les membres des CHS, aux représentants des personnels comme aux représentants de l'administration, aux nouveaux membres des CHS comme aux membres chevronnés. Le dire en CHSM, c'est bien, le rappeler à l'ensemble des agents concernés, y compris et surtout aux représentants de l'administration ce serait nettement mieux : il y en a assez des vœux pieux et des larmes de crocodile.

Outre cette question de la participation, celle de la méthode pédagogique a également été soulevée. En effet, il apparaît que certains animateurs de ces stages (IHS ou autres) ne sont pas, semble-t-il, des pédagogues dans l'âme, aussi bons IHS puissent-ils être par ailleurs.

La DPMA a proposé une série de thèmes pour les 2 jours de formation "à la carte" de 2006 : amiante, ergonomie, handicapés, risques routiers, conduites addictives, risques majeurs, visite de site, articulation avec la médecine de prévention, méthodologie EVRP (évaluation des risques professionnels) et responsabilité pénale. Après discussion, la responsabilité pénale devrait faire l'objet d'une 1/2 journée spécifique en 2007. Huit de ces thèmes seront sélectionnés, parmi lesquels chaque CHS pourra faire son choix.

III. Intranet

Alizée abrite aujourd'hui un Intranet spécifique au CHS (intitulé "conditions de travail") sur lequel sont accessibles tout un tas de renseignements utiles à tous les membres des CHS.

La DPMA nous a soumis une nouvelle architecture de cet Intranet qui comporterait à l'avenir 3 "étages": un, "de 1^{ère} intention" pour l'ensemble des agents, avec de fiches synthétiques ; un pour les "acteurs" (IHS, MdP etc.) ; et le 3^{ème} pour les membres des CHS. Le projet d'architecture "définitif" devrait être soumis au CHSM du 16 décembre, et le nouvel Intranet pourrait être ouvert début 2006.

Mais sans attendre cette date, vous pouvez visiter ce

site... ainsi, bien sûr, que celui de la FD.

IV. Crédits 2005

Le solde de 20% des crédits 2005 n'avait pas encore été délégué le 5 juillet. Nous avons appris lors du CHSM que ce solde devait finalement être délégué dans la même semaine : mieux vaut tard que jamais !



Quant au report des crédits CHSM de 2004, soit 180.000 €, il n'apparaissait pas dans les documents qui nous avaient été envoyés. Sur notre insistance, le DPMA a fini par dire que ce report avait bien été effectué. Il ne nous reste qu'à espérer que cette somme sera bien affectée aux besoins du CHSM et non à d'autres postes.

Sans revenir sur l'ensemble des opérations financées ou co-financées par le CHSM (INSEE, centre éditique de la CP, Copernic, etc.), nous avons fait remarquer, concernant les CIS (Centres Impôts Services) que, une nouvelle fois, nous étions en plein dans l'ergonomie de correction et non dans l'ergonomie de prévention : que l'administration ne vienne pas, après, s'étonner que la question des conditions de travail soit posée avec force.

Il est ressorti de l'intervention du représentant de la DGI que **l'administration lance des réformes sans rien prévoir sur les coûts prévisibles et appelle le CHS à la rescousse une fois les opérations lancées.**

Il serait vraiment temps que cela cesse et que les administrations prennent en compte toutes les données possibles, y compris en consultant les organisations syndicales; avant de se lancer dans des réformes qui se révèlent non seulement nocives pour les personnels mais également coûteuses en actions correctives.

De même, nous sommes toujours dubitatifs sur Antilope : ce système qui devait être une porte d'entrée pour le Document Unique s'avère en fait inexploitable pour cela, obligeant à repasser par la classique fiche de site.

Questions diverses

HDI de Tarbes :

Suite aux différentes interventions des OS sur le problème relatif à la présence d'amiante dans cet HDI, la DPMA a finalement accepté que les agents concernés se voient délivrer des "certificats de présence", versés à leur dossier médical. Ces certificats ne préjugent en rien d'une exposition à l'amiante, mais acte que lesdits agents ont fréquenté une zone de travaux ou ses abords immédiats durant une phase de retrait de dalles de sol amiantées.



Rappels aux présidents de CHS :

La DPMA va envoyer aux présidents de CHS une note rappelant que :

- La note d'orientation doit être transmise à l'ensemble des membres des CHS **avec les intégralité des annexes**,
- Le financement des vérifications et travaux électriques est directionnel et non du domaine des CHS,
- Les CHS doivent être destinataires des plans de prévention et des comptes-rendus d'exercices d'évacuation effectués.

Aix - Marignanne :

En stand by sur ce dossier concernant les conditions de travail des agents après réformes de structures.

La DGI devait étendre sur le nombre de sites concernés ou pouvant rentrer dans le cadre de cette étude.

Des explications assez confuses de la DGI, il ne ressort pas une réelle volonté de mise en œuvre.

A nous d'agir en bas dans les CHS locaux pour qu'il en soit autrement.

Suivirent des interventions sur l'HDI de Morlaix (en cours de réinstallation mais cela paraît très compliqué...), CHS du Calvados (pressions sur un représentant du personnel), démissions des directeurs Douanes de leur poste de présidents de CHS (suite à réforme de structures) et le besoin de combler les postes des 7 secrétaires animateurs manquants.